

**Association Syndicale
Autorisée du
Canal de Carpentras**

**Délibération de l'Assemblée
Ordinaire des Propriétaires
du 18 mars 2024**

Salle des fêtes - Sarrians

TOTAL de voix	100
TOTAL de voix ayant participé	52
VOTES Pour	52
Contre	0
Blanc/Nul	0

**Objet : Assemblée Ordinaire des Propriétaires 2024
Bilan d'activité et financier de l'ASA 2023**

Conformément à l'article 23 de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004, le Président élabore un rapport sur l'activité de l'association et sa situation financière.

Il est rappelé que chaque représentant des propriétaires a été destinataire d'un mail contenant un lien de consultation du bilan d'activité et financier 2023, hébergé sur le site internet de l'ASA. Il leur a été précisé que chaque représentant pouvait également disposer de la version papier du document, sur demande.

Le bilan d'activité et financier de l'Association 2023 est présenté.

Le Président soumet à l'assemblée de propriétaires le bilan d'activité et financier 2023 de l'ASA du canal de Carpentras. Le vote s'effectue à main levée.

Le résultat du vote est le suivant :

- Vote pour : 52 voix
- Vote contre : 0 voix

L'Assemblée des Propriétaires
Après en avoir délibéré
Décide

- d'approuver le bilan d'activité et financier 2023 de l'ASA du canal de Carpentras

Pour copie conforme
Le Président

